

## **Concours 2018**

### **Parcours « Acteur - Actrice »**

**Formation initiale en trois années**  
**Nombre de places maximum : 12**

### **PRE-REQUIS**

#### **Les candidat(e)s doivent :**

- être âgé(e)s de plus de 18 ans (soit 18 ans révolus au minimum) et de moins de 25 ans et de moins de 25 ans (soit 24 ans au maximum) au 1<sup>er</sup> septembre 2018, sans dérogation possible.
- être titulaires du baccalauréat
- justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'Art dramatique, d'un cours privé de théâtre.
- posséder une bonne culture générale et théâtrale

#### **Candidat(e)s non ressortissant(e)s de l'Union européenne**

Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s non ressortissant(e)s des pays de l'Union Européenne et/ou titulaires d'un diplôme étranger obtenu dans un pays extérieur à l'Union Européenne, sous réserve d'être titulaires :

- d'un diplôme de fin d'études secondaires, niveau baccalauréat, transmis impérativement dans une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ;
- et du *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

#### **Dérogation**

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir les candidat(e)s ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat mais pouvant justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'Art dramatique, d'un cours privé de théâtre. Le niveau de formation théâtrale doit compenser le manque du diplôme requis.

#### **Commission interne d'examen des candidatures**

Seuls les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures sont autorisé(e)s à concourir.

#### **Convocation**

A compter de mi-mars 2018, les candidats autorisés à concourir reçoivent une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidats peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge supérieure.

## ÉPREUVES

### Admissibilité

Les candidat(e)s autorisé(e)s à concourir seront convoqué(e)s à l'une des dates suivantes : **les 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 ou 13 avril 2018**

Deux scènes dialoguées de 3 minutes maximum chacune seront proposées par le/la candidat(e) sans limite de répertoire (à l'exception des scènes de films).

- Le jury choisira d'entendre tout ou partie des scènes proposées. Le/la candidat(e) devra être accompagné(e) de la ou des personnes qui lui donneront la réplique (textes sus). Les candidat(e)s hors Rhône-Alpes désirant passer le concours le même jour pour se donner la réplique doivent le signaler obligatoirement en complétant l'imprimé ci-dessous.
- Le jury acceptera d'auditionner deux candidat(e)s à la fois, sur la même scène. Le temps d'audition sera doublé dans ce cas. Le jury choisira d'entendre tout ou partie de cette scène double.
- Le jury pourra éventuellement solliciter le/la candidat(e) au cours de l'audition (reprise de l'une des scènes présentées, improvisation, lecture etc...) ou le/la questionner pour apporter des éléments complémentaires d'appréciation.

### Admission

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s, sans leur réplique, pour un stage qui aura lieu **du 14 au 18 mai 2018**.

Ils/elles auront à préparer :

- une scène dialoguée imposée par le jury qui leur sera communiquée par courrier dix jours avant leur audition,
- un monologue ou une poésie de leur choix sans limite de répertoire.

Les stagiaires participeront aux différents ateliers (training, jeu, improvisation, travail de texte, etc...) organisés à l'ENSATT sous les directives des membres du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.  
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat(e)s non admis(es) à l'issue du concours. La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.  
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)

## INSCRIPTIONS

**du 18 décembre 2017 au 26 janvier 2018 (clôture à 17 h, heure de Paris)**

### **Pré-inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)**

- Le/la candidat(e) complète et valide les 4 pages du formulaire d'inscription en ligne jusqu'à ce que son numéro d'inscription s'affiche sur son écran d'ordinateur. Ceci atteste que l'inscription est bien enregistrée.

### **Envoi par courrier du dossier de candidature**

- A compter du 18 décembre 2017 et au plus tard le 26 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi, le/la candidat(e) envoie par courrier les pièces justificatives demandées à

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Tout dossier non conforme sera invalide. Il est conseillé de rassembler tous les documents nécessaires avant de s'inscrire.
- Les droits d'inscription au concours s'élèvent à 86 euros et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s. Ils ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

***Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.***

***Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.***

## Concours 2018 parcours « Acteur - Actrice »

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'inscription : \_\_\_\_\_ (obtenu lors de votre inscription numérique obligatoire sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr))

Si votre réplique pour l'épreuve d'admissibilité (1<sup>er</sup> tour) est aussi candidat(e) aux concours de l'ENSATT, merci d'indiquer ses noms et prénoms afin que vous soyez convoqué(e)s aux mêmes dates et heure. Concertez-vous afin que vos demandes ne soient pas contradictoires :

Nom	Prénom

- Indiquez ci-dessous les dates des autres concours ou examens auxquels vous êtes candidat(e) à la session 2018 et qui se chevauchent avec celles du 1<sup>er</sup> tour de l'ENSATT.

*Rappel : les dates du 1<sup>er</sup> tour de l'ENSATT sont les 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 avril 2018 :*

.....

- Indiquez précisément la date où vous avez / où vous pourriez avoir un empêchement :

.....

ou bien indiquez précisément au moins deux dates auxquelles vous souhaitez être convoqué(e) :

1 ) .....

ou

2 ) .....

**N'indiquez pas de dates si vous n'avez pas d'impératifs réels.**

Concertez-vous avec les personnes qui vous donnent la réplique afin que vos empêchements ou souhaits ne soient pas incompatibles pour une convocation à la même date.

Sous réserve que votre candidature soit retenue, une convocation aux épreuves vous sera envoyée mi-mars 2018 par voie postale. **Attention, l'après envoi de ce courrier, votre date de convocation ne sera plus modifiable.**

A ....., le .....

Signature du/de la candidat(e),

## Concours Acteur – session 2018

### Epreuves d'admissibilité (1<sup>er</sup> Tour)

NOM : .....

PRENOM : .....

AGE : .....

N° d'inscription : 

ACT				
-----	--	--	--	--

Indiquez ci-dessous vos choix.

#### 2 scènes dialoguées, sans limite de répertoire (à l'exception des scènes de films)

Pour chacune de ces scènes, précisez le titre de la pièce,  
l'auteur et le rôle que vous présenterez.

Si vous proposez une scène double, indiquez-le ainsi que le nom de  
votre réplique qui est aussi candidate.

1. ....

2. ....

Résumez ci-après votre parcours scolaire et théâtral :

.....  
.....  
.....  
.....

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du candidat,

Ne rien inscrire dans ce cadre

DATE :